



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest C.P. 9
Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0
Tél.: 418 898-2734
Télec.: 418 898-2305

Le 14 octobre 2014

Madame Lisa Raitt, ministre des Transports
Responsable de la Société Canadienne des Postes
Place de Ville
Tour C, 29^e étage
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Madame,

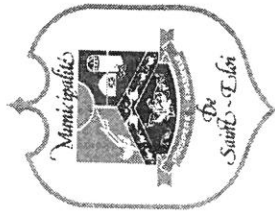
Vous trouverez ci-jointe une copie de la résolution numéro 2014-10-169 adoptée par le conseil municipal de Saint-Éloi à sa séance ordinaire du 6 octobre 2014.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

La directrice générale

Annie Roussel

c.c. ☒ M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
M. Guy Caron, Député fédéral de Rimouski-Neigette/Témiscouata/Les Basques
M. Brad Woodside, président, Fédération canadienne des municipalités



Copie de résolution

Du 14 octobre 2014

Municipalité de Saint Éloi

À la séance ordinaire «X», extraordinaire «», ajournée « », du conseil municipal de Saint-Éloi tenue le sixième jour d'octobre 2014 et à laquelle sont présents son honneur le maire, Monsieur Mario St-Louis,

et les conseillers(ère) suivants(e):

Louise Rioux
Marc Tremblay
Jocelyn Côté
Robin Malenfant
Cathy Rioux

Absent :

Denis Rioux

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

SAUVONS POSTES CANADA/ NON AUX COMPRESSIONS

Attendu que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

Attendu que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

Attendu que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

Attendu que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Éloi écrive à la ministre responsable de Poste Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

Que la Municipalité de Saint-Éloi demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

(sous réserve de l'approbation du procès-verbal)